Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2024 au 31/12/2024			Au 31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	60 085	23 853	36 232	53 407
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	218 298	83 572	134 726	144 655
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	1 221 324		1 221 324	1 177 324
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	700		700	700
ACTIF IMMOBILISÉ	1 500 407	107 425	1 392 982	1 376 086
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production : - De biens				
En-cours de production : - De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	949 278		949 278	840 633
Autres	318 797		318 797	410 805
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	**62 282**		**62 282**	**20 399**
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	1 330 357		1 330 357	1 271 838
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	2 830 764	107 425	2 723 339	2 647 924

certifié conforme à l'original

Bilan Passif

Bilan Passif			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Capitaux propres				
Capital social ou individuel	(dont versé)	1 100 825	1 100 825	1 100 825
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves :	- Légale		13 846	3 135
	- Statutaires ou contractuelles			
	- Réglementées			
	- Autres		119 312	75 802
Report à nouveau			8 142	8 142
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			81 445	214 222
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
		CAPITAUX PROPRES	1 323 570	1 402 126
Autres fonds propres				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour :	- Risques			
	- Charges			
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes :	- Auprès des établissements de crédit		123 285	185 796
	- Financières diverses		977 172	900
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	- Fournisseurs et comptes rattachés		25 163	54 909
Dettes :	- Fiscales et sociales		274 149	254 996
	- Sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes				749 197
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
		EMPRUNTS ET DETTES	1 399 768	1 245 798
Écarts de conversion passif				
		TOTAL PASSIF	2 723 339	2 647 924

Annexe

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Articles R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 2 723 339 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 81 445 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Aucun fait caractéristique

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Pas d'évènements significatifs à signaler

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

- Constructions 10 à 50 ans,
- Agencements et aménagements des constructions 3 à 20 ans,
- Installations industrielles 5 à 10 ans,
- Matériel et outillage 5 à 10 ans,
- Matériel de transport 2 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 10 ans.

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	72 020		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	72 020		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations : - Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	33 272		1 719
Matériel : - De transport	136 004		35 635
- De bureau et informatique, mobilier	27 492		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	196 767		37 354
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations	1 177 324		44 000
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	700		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 178 024		44 000
TOTAL GÉNÉRAL	1 446 811		81 354

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		11 935	60 085	
TOTAL		11 935	60 085	
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations : - Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers		1 688	33 303	
Matériel : - De transport		14 135	157 504	
- De bureau et informatique, mob.			27 492	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		15 824	218 298	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations			1 221 324	
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			700	
TOTAL			1 222 024	
TOTAL GÉNÉRAL		27 759	1 500 407	

Commentaires : néant

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 613	7 713	2 473	23 853
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 613	7 713	2 473	23 853
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions - Sur sol propre				
: - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	12 707	3 666	1 688	14 686
Matériel de transport	25 136	26 400	10	51 527
Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 269	3 092		17 360
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 112	33 158	1 698	83 572
TOTAL GÉNÉRAL	70 725	40 871	4 171	107 425

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions - Sur sol propre							
: - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencts et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commentaires : néant

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour : - Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
Provisions pour : - Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Risques et charges				
Provisions pour : - Litiges				
Provisions pour : - Garanties données aux clients				
Provisions pour : - Pertes sur marché à terme				
Provisions pour : - Amendes et pénalités				
Provisions pour : - Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
Provisions pour : - Impôts				
Provisions pour : - Renouvellement des immobilisations				
Provisions pour : - Gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour : - Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations : - Incorporelles				
Immobilisations : - Corporelles				
Immobilisations : - Titres mis en équivalence				
Immobilisations : - Titres de participation				
Immobilisations : - Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
DÉPRÉCIATIONS				
TOTAL GÉNÉRAL				
Dont dotations et reprises : - D'exploitation				
Dont dotations et reprises : - Financières				
Dont dotations et reprises : - Exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

Commentaires : néant

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	700		700
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	949 278	949 278	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 615	2 615	
Impôts sur les bénéfices	35 133	35 133	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 751	1 751	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	49 901	49 901	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	229 397	229 397	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	1 268 775	1 268 075	700

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

Commentaires : néant

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine	26 386	7 929	18 457	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	25 163	25 163		
Personnel et comptes rattachés	54 725	54 725		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 903	29 903		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	187 924	187 924		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 597	1 597		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	977 172	977 172		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 302 869	1 284 412	18 457	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	21 500
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	38 951
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	8 902

Commentaires : néant

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	464 101	1.00000	464 101
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	464 101	1.00000	464 101

Commentaires : néant

A'CLIMATIS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 100 825 euros
Siège social : 277, Chemin des Mezoul
Lieu-dit « Saint Esprit »
34130 SAINT AUNES

809 091 432 RCS MONTPELLIER

*(Ci-après désignée la « **Société** »)*

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JUIN 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT CLOS LE 31/12/2024

(...)

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024)

L'assemblée générale des associés, après avoir constaté que la réserve légale n'est pas intégralement dotée décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un bénéfice de 81 445 euros, de la manière suivante :

- A la réserve légale pour un montant de 4 072 euros,
 Laquelle s'élèvera ainsi à 17 918 euros,

- La somme de 58 622 euros prélevée sur le solde du bénéfice soit 77 373 euros, est distribuée à titre de dividendes aux associés au prorata de leur détention dans le capital de la Société.

- Le solde, soit la somme de 18 751 euros est affectée en totalité au poste « Autres réserves », lequel sera porté à 138 063 euros.

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres s'élèvent à 1 264 948 euros.

L'assemblée générale précise :

- que le dividende brut s'élève à la somme arrondie de 0,053 € par part sociale ;
- que la mise en paiement du solde des dividendes sera effectuée au plus tard le 30 septembre 2025 par versements en numéraires ou par inscription en compte courant d'associé.

Enfin, l'Assemblée Générale précise également, que les prélèvements sociaux seront payés directement par la Société au plus tard le 15 du mois suivant celui au cours duquel le paiement du dividende aura eu lieu ;

- Que fiscalement, les associés devront déclarer au titre des revenus de 2025 le montant brut du

dividende perçu, lequel sera, en fonction du choix du contribuable, soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu après application d'un abattement de 40% sur le montant brut des dividendes perçus (attention option globale) ou soumis au prélèvement forfaitaire unique au taux de 12,80% (régime de droit sans option) ;

- Qu'en tout état de cause, avant d'être imposé au titre des revenus 2025, le montant brut des dividendes perçus fera l'objet d'un prélèvement à la source obligatoire et non libératoire au taux de 12,80%, lequel sera acquitté par la Société au plus tard le 15 du mois suivant celui au cours duquel le paiement du dividende aura eu lieu (article 117 quater du Code général des impôts). Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante, ou en cas d'excédent, restituable ;

- Que compte tenu de ce qui précède, le montant du prélèvement fiscal à la source obligatoire et non libératoire de 12,80 % sera appliqué aux sommes distribuées associés personnes physiques ;

- Qu'il est précisé que peuvent être dispensés de l'acompte de 12,80% les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à cinquante mille euros (50 000€) pour une personne seule et soixante-quinze mille euros (75.000€) pour un couple soumis à l'imposition commune (en cas de mariage ou de PACS). La dispense n'est pas automatique et doit être demandée par le contribuable sous sa responsabilité, sous la forme d'une attestation sur l'honneur, auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement (article 242 quater du Code général des Impôts).

L'assemblée générale des associés, afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les dividendes distribués lors des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDES BRUTS	SOMMES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%*	SOMMES NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%
AG du 01/09/2025	160 000 €	/	160 000 €
Clos le 31/12/2023	Néant	Néant	Néant
Clos le 31/12/2022	Néant	Néant	Néant
Clos le 31/12/2021	21 429 €	/	/

*Si option pour le barème progressif

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix ayant droit au vote.

(...)

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Et notamment, l'assemblée générale des associés constitue par la présente pour mandataire spécial :

Le Cabinet SUBIRATS AVOCAT (SELARLU),
Dont le siège est sis 4 Passage Lonjon, 34000 MONTPELLIER,
Immatriculée auprès du RCS de Montpellier sous le numéro 987 566 122,
Représentée par son Gérant, Maître Romain SUBIRATS,
Avocat au barreau de Montpellier,

à qui est donné mandat de pour au nom de la Société et pour son compte :

Faire auprès de l'INPI ou Tribunal de commerce compétent tous dépôts, immatriculation, modification et radiation au Registre du commerce et des sociétés.

Faire à cet effet toutes déclarations, signer toutes pièces, payer et recevoir toute somme, en donner bonne et valable quittance, décharges et/ou mainlevées et généralement faire le nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au Mandataire.

Certifié conforme par le gérant
M. Grégory VALENCY

